1. ------IND- 2020 0308 A-- FR- ------ 20200528 --- --- PROJET

Loi fédérale portant modification de la loi de 2011 sur les produits phytopharmaceutiques

Le Conseil national a décidé ce qui suit:

La loi de 2011 sur les produits phytopharmaceutiques, publiée au Journal officiel de la République d’Autriche I, nº 10/2011, modifiée en dernier lieu par la loi fédérale publiée au Journal officiel de la République d’Autriche I, nº 79/2019, est modifiée comme suit:

1. L’article 17, paragraphe 5, est supprimé.

2. L’article 18, paragraphe 10, est formulé comme suit:

«(10) La mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active glyphosate est interdite en application du principe de précaution.»